



Municipalité  
de St-Norbert

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-NORBERT  
M.R.C. DE D'AUTRAY

## AVIS PUBLIC

RÈGLEMENTS NUMÉRO no 411-1, et 408

**AVIS PUBLIC** est, par les présentes, donné par la soussignée, Caroline Roberge, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Norbert ;

**QUE** lors de sa séance régulière tenue le 11 janvier 2021, le conseil a adopté les règlements suivants :

- Adoption du règlement no 411-1 Amendement du règlement no 411- Règlement décrétant le taux de taxation pour l'exercice financier 2020
- Adoption du règlement 408- Abrogation du règlement no 408 -Règlement sur la vidange de fosses septiques

Ces règlements peuvent être consultés au bureau de la Municipalité durant les heures d'ouverture et sur le site internet à [www.saint-norbert.net](http://www.saint-norbert.net)

Ces règlements entrent en vigueur le jour de leur publication.

Donné à Saint-Norbert ce 12<sup>ième</sup> jour du mois de janvier 2021

Directrice générale et secrétaire-trésorière

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Caroline Roberge, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Norbert, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, le 12 janvier 2021.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 12 janvier 2021.

Directrice générale et secrétaire-trésorière

4, rue Laporte  
Saint-Norbert, Québec  
J0K 3C0

Tél. : 450-836-4700  
Télec. : 450-836-4004

[municipalite@saint-norbert.net](mailto:municipalite@saint-norbert.net)  
[www.saint-norbert.net](http://www.saint-norbert.net)